

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal n° 08 / 2016

Remplacement de la canalisation d'eau claire des chemins de Sous-Mont, de la Crétaz et du Brit et suppression de la station de pompage de Rebatere!

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci- après la Commission) constituée par

- son Président : Philippe Muggli
- ses membres : Simon Lob, Ornella Morier, Philippe Noël, Philippe Urner

s'est réunie le lundi 21 novembre 2016 en présence des municipaux Messieurs Blaise Jaunin et Luigi Mancini afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. Nous les remercions pour leurs explications et réponses à nos questions.

La Commission s'est encore réunie le jeudi 24 novembre 2016 et le mercredi 30 novembre afin de statuer et rédiger son rapport.

1. Préambule :

Le quartier En Rebatere!, réalisé en 2005, a été inondé plusieurs fois lors de fortes pluies, par refoulement des eaux usées dans les sous-sols, la première fois en juillet 2007, les dernières fois les 17 et 25 juin 2016, les hauteurs d'eau mesurées dans les sous-sols variant de quelques centimètres à plusieurs décimètres, selon les bâtiments, provoquant des dégâts conséquents.

1.1 Cause des inondations

Pour des raisons de profondeur des sous-sols, l'évacuation des eaux de drainage a nécessité en 2005 l'installation de deux pompes de relevage de ces eaux, pompes installées dans les sous-sols du bâtiment situé au chemin de Sous-Mont No 7.

Lors de fortes pluies, ces deux pompes ne suffisent pas à évacuer les eaux de drainage. De plus, en cas d'orage, un gros volume d'eaux claires ne peut être absorbé par le réseau communal existant. En conséquence, les eaux claires finissent par déborder dans les eaux usées. Les canalisations d'eaux usées ne pouvant pas non plus absorber de fortes quantités d'eaux claires, le réseau d'eaux usées se met en pression et refoule dans les sous-sols du quartier de Rebatere!, ainsi que dans certains bâtiments voisins.

1.2 Dégâts dus aux inondations

Les huit immeubles situés au chemin de Sous-Mont et du Petit-Bois, ainsi que les villas situées au chemin de Rebatere! ont été inondés. Les dégâts d'eau ont été pris en charge par les assurances. Certains immeubles ont eu recours au service des pompiers. Une centaine d'habitants environ ont été ainsi impactés par ces inondations.

Comme il s'agit de refoulement d'eaux usées, une désinfection des sous-sols à l'eau de javel a été effectuée après chaque inondation, afin d'éliminer les odeurs d'égout et d'éviter tout risque sanitaire.

2. Analyse :

La commission a analysé la demande de crédit d'étude sur la base du préavis 08-2016 et des renseignements suivants obtenus de la Municipalité :

2.1 Analyse du projet

- Les deux pompes de relevage occasionnent des frais d'entretien et d'électricité importants, car elles tournent quasiment en permanence, vu les fortes quantités d'eau de drainage à évacuer, eau de surcroît riche en calcaire. Le terrain du quartier En Rebaterel est effectivement humide.
- La pose d'une nouvelle canalisation d'eaux claires entre les quartiers de Rebaterel et du Brit va permettre de supprimer la station de pompage existante et d'augmenter considérablement la capacité d'évacuation des eaux claires et de drainage pour le quartier de Rebaterel et des environs.
- Dans le cadre de ce projet, les canalisations voisines de la future canalisation d'eaux claires seront contrôlées et remplacées le cas échéant, en profitant de l'opportunité des travaux.
- La nouvelle canalisation sera raccordée au bassin de rétention de Sous-Lavaux, selon le préavis 61 / 2011 « Aménagement du bassin de rétention de Sous-Lavaux ».
- Les travaux relatifs à la présente demande de crédit font partie de la mesure No 9 du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) de la commune.
- La Municipalité prévoit de mandater le bureau d'ingénieurs hydrauliciens Ribi SA de Lausanne. Au vu de l'urgence des travaux à effectuer le bureau Ribi SA n'a pas été mis en concurrence. A noter que le bureau Ribi SA est reconnu par la Municipalité et possède déjà une bonne connaissance du réseau des canalisations de notre commune.
- L'étude et les travaux sont planifiés comme suit :
 - Étude du projet de décembre 2016 à janvier 2017
 - Appel d'offres et mise à l'enquête en février 2017
 - Préavis pour les travaux présenté au Conseil Communal en mai 2017
 - Travaux réalisés entre juin 2017 et mai 2018

2.2 Analyse financière

- Le crédit d'étude comprend les tâches et les coûts suivants :
 - **81'000 CHF** d'ingénieur civil comprenant : relevé de terrain, avant-projet, projet de l'ouvrage, demande d'autorisation, cahier des charges, appel d'offres et proposition d'adjudication
 - **3'000 CHF** d'ingénieur géomètre
 - **5'000 CHF** de géotechnicien et hydrogéologue
 - **11'000 CHF** pour frais divers et imprévus
- Le crédit d'étude de **100'000 CHF** est calculé selon la norme SIA 103 avec rabais de 23%. Le coût de l'ouvrage est estimé à environ **1'100'000 CHF** par le bureau Ribi SA.

3. Position de la Commission :

La Commission salue la mise en œuvre par la Municipalité d'une solution dix ans après les premières inondations du quartier En Rebaterel.

Sans mise en conformité de cette canalisation d'eaux claires, la Commission craint que lors d'une prochaine inondation, les assurances impliquées ne se retournent contre la commune de Romanel qui devra alors assumer les frais relatifs aux futurs dégâts d'eau.

La Commission reconnaît donc l'urgence de la demande de ce crédit d'étude, justifiant l'implication à court terme du bureau d'ingénieur Ribi SA, même sans mise en concurrence.

4. Conclusion

Compte tenu des éléments ci-dessus, la Commission des finances adopte à l'unanimité de ses membres le préavis n° 08/2016 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis municipal N° 08 / 2016, adopté en séance de Municipalité du 31 octobre 2016;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

- d'accorder un crédit de **CHF 100'000.- TTC** pour la réalisation de l'étude des travaux en relation avec le remplacement de la canalisation des eaux claires des chemins de Sous-Mont, de la Crétaz et du Brit ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense par le compte 460.3311 « Amortissement d'autres dépenses », sur une durée maximale de 10 ans.

Romanel-sur-Lausanne, le 30 novembre 2016

Le rapporteur :

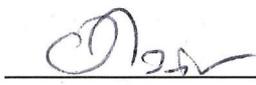

Philippe Urner

Les autres membres :



Philippe MUGGLI

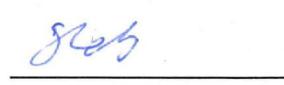
Président



Ornella MORIER



Philippe NOËL



Simon LOB